

D11

Améliorer la connaissance des zones humides, les protéger et les préserver de l'urbanisation et des activités agricoles



Rivières

Type d'action :
Connaissance
Information / sensibilisation
Réglementation / planification

Priorité 2



Objectif visé

5. Préserver et restaurer les zones humides dans le bassin lémanique

Maîtres d'ouvrage

 Communes, Cantons, agriculteurs

 Communes, Collectivités, agriculteurs

Enjeux

Les zones humides jouent un rôle stratégique pour la préservation de la qualité physico-chimique de la ressource en eau et du fonctionnement hydrologique des milieux aquatiques. Ce sont également d'importants réservoirs de biodiversité.

Descriptif de l'action

1. Localiser et caractériser les zones humides, y compris les zones alluviales, du bassin lémanique.
2. Encourager la mise en place de surfaces de compensation écologique le long des cours d'eau.
3. Rendre compatibles les activités agricoles et la préservation des zones humides par la mise en place de bonnes pratiques (fauches tardives, limitation d'intrants et du drainage, ...).
4. Mettre les zones humides sous protection en les intégrant dans les documents de planification ou via des outils de protection réglementaire ou non réglementaire.
5. Assurer un entretien pour éviter qu'elles ne s'atterrissent.
6. Restaurer des zones humides.

Zone humide Sauverny





Rôle de la CIPEL

Recommandations, sensibilisation, organisation de colloques, récolte et synthèse données.

Diagnostic

Les zones humides sont souvent situées dans des zones de replat, où l'implantation de constructions est facilitée. Elles sont donc largement menacées par les programmes d'aménagement urbain mais aussi par les activités agricoles (drainage, intrants). Forts de ce constat, les documents stratégiques nationaux (en France, le SDAGE notamment, en Suisse les inventaires) imposent aujourd'hui la protection des zones humides contre l'urbanisation. Beaucoup de zones humides sont aujourd'hui menacées faute d'une dynamique naturelle, ou d'entretien, qui tend à modifier leurs rôles fonctionnels.

Leviers

-  Inventaires fédéraux des bas marais, hauts marais, zones marécageuses, zones alluviales
Intégrer les zones humides dans les plans de gestion
Décision de classement
-  Code de l'environnement
Loi sur le développement des territoires ruraux 2005
Politique des Espaces Naturels Sensibles du CG 74
Natura 2000
SDAGE RMC
Conventions de gestion entre propriétaires et structures gestionnaires des milieux naturels
Plan National d'actions pour les Zones humides
Inventaire des zones humides dans chaque département
Charte zones humides bassin Rhône-Méditerranée
Intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU)
Maîtrise foncière (par les collectivités, etc.)

Indicateurs de suivi

1. Surfaces de zones humides prises en compte dans des documents d'urbanisme.
2. Surfaces de zones humides entretenues ou restaurées / surface totale de zones humides.